

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Objet : Sélection d'un cabinet pour l'audit technique et de la passation des marchés financés par le FERA pour l'exercice 2024 en deux (02) lots:

Lot 1: audit de la passation des marchés ;

Lot 2: audit technique.

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le Quotidien « **Le Soleil** » du **11 janvier 2025**.

2. **Le Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA SENEGAL)** agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et Aériens (MITTA), a obtenu des ressources permettant de financer les activités d'entretien du réseau routier, et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations d'audit technique et de la passation des marchés financés par le FERA pour l'exercice 2024 en deux (02) lots : **Lot 1: audit de la passation des marchés et Lot 2: audit technique.**

3. Les prestations comprennent :

Pour le lot 1:

- L'audit de l'organisation générale des différentes structures bénéficiaires;
- L'audit de la passation des marchés au niveau des différentes structures bénéficiaires.

Pour tous ces volets, il sera conduit un examen de l'éligibilité, de la qualité et de la conformité.

A l'issue de la mission, l'auditeur devra notamment :

- Émettre une opinion indiquant si, à tous égards pertinents, la passation des marchés confiés aux bénéficiaires a été faite dans les règles de l'art et conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- Émettre une opinion indiquant si les bénéficiaires respectent les dispositions des conventions de financement et les lois et réglementations en vigueur.

Les auditeurs doivent ainsi, mentionner expressément les éléments déjà vérifiés et ceux non encore vérifiés.

Tous les cas de manquements significatifs et tous les cas où des actes illégaux semblent avoir eu lieu, doivent être signalés.

Pour le lot 2:

- L'audit de l'organisation générale des différentes structures bénéficiaires ;
- L'audit des études techniques, des services de consultants et de la formation;
- L'audit des travaux, de la supervision et des fournitures.

Pour tous ces volets, il sera conduit un examen de l'éligibilité, de la qualité et de la conformité.

A l'issue de la mission, l'auditeur devra notamment:

- Émettre une opinion indiquant si, à tous égards pertinents, les travaux confiés aux bénéficiaires ont été exécutés dans les règles de l'art et conformément aux prescriptions techniques contenues dans les contrats conclus ;
- Émettre une opinion indiquant si les bénéficiaires respectent les dispositions des conventions de financement et les lois et réglementations en vigueur.

Les auditeurs doivent ainsi, mentionner expressément les éléments déjà vérifiés et ceux non encore vérifiés.

Tous les cas d'inexécution significative et tous les cas où des actes illégaux semblent avoir eu lieu, doivent être signalés.

4. Le Fonds d'Entretien Routier Autonome invite tous les candidats éligibles intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (**une description brève des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment la liste de références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, une note descriptive des qualifications générales et du nombre de personnels professionnels**). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 20 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique du montant de la proposition financière (**sélection qualité-coût**).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence auprès du Service Administratif et Financier du FERA tous les jours ouvrables, **du lundi au Vendredi, de 8h à 13h le matin et de 15h à 17h l'après-midi à l'adresse ci-dessous : Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA SENEGAL) : Mermoz Lot B N° 34 sur la VDN (entre le poste de santé de Mermoz et la station d'essence OLA Energy) - BP : 5854 Dakar - Sénégal - Tél. : +221 33 864 19 76 - Email : fera@fera.sn.**

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées **en lots séparés** à l'adresse ci-dessus notée, au plus tard **le mardi 27 mai 2025 à 11 heures 00 mn précises (heure locale)**.

8. Evaluation des manifestations d'intérêt:

Pour le lot 1:

- a. Qualifications générales, équipements, logistiques : **10 points**
- b. Nature des activités du candidat: 5 points en cas de conformité avec les prestations sinon zéro
- c. Liste des références de marchés similaires (Audits passation des marchés) exécutés : nombre de marchés supérieur ou égal à 3 marchés: **30 points** répartis en fonction de la pertinence et de la similitude des références sur le plan de la complexité et de la nature des prestations du marché

d. Organisation technique et managériale du cabinet : **5 points** selon l'exhaustivité de la description, la qualité et la pertinence de l'organisation

e. Nombre de personnels professionnels (chef de mission, experts) : **50 points** répartis sur la base de l'importance de la position et des différents domaines de compétence:

- **Chef de mission** : Diplôme master II en passation des marchés ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au minimum quinze (15) ans dans la passation des marchés, une expertise avérée en tant que consultant expert en passation des marchés ayant réalisé au moins trois (3) missions similaires : 30 points ;

- **Deux (2) Assistants Spécialistes en passation de marchés**: Diplôme en passation des marchés publics avec une expérience professionnelle d'au moins trois (03) années dans la passation des marchés : 20 points.

Pour le lot 2 :

a. Qualifications générales, équipements, logistiques : **10 points**.

b. Nature des activités du candidat: 5 points en cas de conformité avec les prestations sinon zéro.

c. Liste des références de marchés similaires (Audits techniques - Contrôle et supervision de projets routiers) exécutés: nombre de marchés supérieur ou égal à 3 marchés: **30 points** répartis en fonction de la pertinence et de la similitude des références sur le plan de la complexité et de la nature des prestations du marché.

d. Organisation technique et managériale du cabinet : **5 points** selon l'exhaustivité de la description, la qualité et la pertinence de l'organisation.

d. Nombre de personnels professionnels (chef de mission, experts) : **50 points** répartis sur la base de l'importance de la position et des différents domaines de compétence:

- **Chef de mission, ingénieur en génie civil**: Diplôme d'ingénieur en Génie Civil ou équivalent disposant de plus de quinze (15) années d'expérience dans le domaine des audits et/ou du contrôle de travaux routiers **20 points** ;

- **Ingénieur Géotechnicien**: Diplôme d'ingénieur en Géotechnicien ou équivalent disposant de plus de quinze (15) années d'expérience dans le domaine des audits et/ou du contrôle de travaux routiers **10 points**;

- **Ingénieur Topographe** : Diplôme d'ingénieur

Topographe ou équivalent disposant de plus de quinze (15) années d'expérience dans le domaine des audits et/ou du contrôle de travaux routiers **10 points** ;

- **Expert Environnementaliste** : Diplôme dans la gestion environnementale ou équivalent disposant de plus de dix (10) années d'expérience dans le domaine de l'audit ou de l'évaluation environnementale **5 points** ;

- **Spécialiste en gestion administrative et financière** : Diplôme Supérieur de Comptabilité (BAC + 4) ou/et d'Economie, gestion, droit ou équivalent disposant de plus de dix (10) années d'expérience dans le domaine **5 points**.

9. **Langue**: Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui sont soumises dans une autre langue seront rejetées.

10. Les candidats les mieux classés seront sélectionnés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Le Directeur général du FERA